



VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-523
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 2024-523 – règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement :

- Règlement numéro 2024-523 – règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai 2024, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

Que l'objet du règlement 2024-523 est :

- Ce règlement a pour but l'harmonisation de notre règlement de lotissement au règlement 233-23 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Centre.

Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement 2023-523 s'applique à l'ensemble de la Ville de Beauceville.

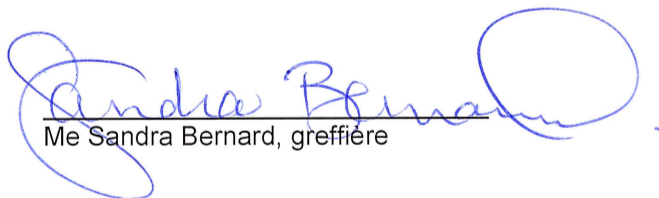
Donné à Beauceville, province de Québec, ce dix-neuf avril deux mille vingt-quatre (19-04-2024).


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 19 avril 2024 et dans le journal L'Éclaireur-Progress dans l'édition du 24 avril 2024.

Signé le 19 avril 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière